

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 octobre 2015



Le Maire certifie sous sa responsabilité que la convocation du Conseil a été faite le 01/10/2015, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quinze, le sept octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS: Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX;
Ms Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Pierrick REGARD.

ABSENT EXCUSE: M. Mario MOREIRA pouvoir est donné à Sébastien GALLIOT.

ABSENTE : Mme Anne-Lise GATRAT

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 APPROBATION DU PV DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 Septembre 2015 est approuvé par 10 voix.

2 POINT SUR LE DOSSIER EAU ET ASSAINISSEMENT

2-1 Etude diagnostic eau potable : proposition complémentaire

(Document d'étude remis à chaque élu)

Dossier étudié par le groupe de travail « Eau et Assainissement » en date du lundi 5 octobre 2015 et exposé par Sébastien GALLIOT

En fonction des conclusions du diagnostic du poste de refoulement et des dysfonctionnements éventuellement constatés, (§III page 6 de ce document) il n'est pas possible d'évaluer l'ampleur des volumes à pomper. Cette prestation n'est pas chiffrée dans l'étude. Elle sera à la charge de la commune si elle s'avère nécessaire (3 000.00€ environ).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent la proposition de BC2I pour un montant total TTC de 3 480.00€, un planning de ces travaux devra être fourni par BC2I.
- Une demande de subvention sera déposée.



- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR contre : 0 abstention : 0

2-2 Validation du devis des travaux de remplacement de la pompe 1 du poste de relèvement

Suite à la panne de la pompe 1 du poste de relèvement, il est proposé le remplacement par une pompe XYLEM 3085 (compte-tenu de l'âge de la pompe défectueuse supérieur à 10 ans) pour un montant de 1 336.00€ HT soit 1 603.20€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent la proposition de VEOLIA pour un montant total TTC de 1 603.20€
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR contre : 0 abstention : 0

2-3 Etude diagnostic assainissement : proposition complémentaire

(Document d'étude remis à chaque élu)

Dossier étudié par le groupe de travail « Eau et Assainissement » en date du lundi 5 octobre 2015 et exposé par Sébastien GALLIOT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent la proposition de BC2I pour un montant total TTC de 10 045.50 €. un planning de ces travaux devra être fourni par BC2I.
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR10 contre : 0 abstention : 0

3 RACCORDEMENT DE TROIS MAISONS ROUTE DE BOULOT.

Mme Joëlle DUPONT ne prend pas part au vote et se retire pour la discussion.

Une réunion a été organisée entre BC2I, l'Agence de l'Eau, l'Agence Régionale de Santé et la commune.

Rappel de l'article L.1321-11, du code de la santé publique et des dispositions de l'arrêté du 11 janvier 2007 : toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation et qu'elle répond aux exigences de qualité définies par ledit arrêté.

En conséquence de quoi, 3 maisons situées route de Boulot : Ms STORDEUR, DUPONT, BILLEREY sont encore alimentées en direct depuis le captage de la source des Hauts du Mont. L'eau n'est pas analysée ni traitée.

La commune a donc l'obligation d'engager une démarche pour le raccordement de ces 3 maisons au réseau d'eau, sur la conduite passant route de Boulot (conduite 65mm en provenance du Syndicat du Breuil)

3 devis ont été demandés. :

- MALPESA pour 5 937.00 € TTC
- VOIRIN pour 7 331.40 € TTC
- DESMOULIN FEDY pour 7 101.60€ TTC



Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Retiennent le devis de la société MALPESA pour un montant de 5 937.00€ TTC
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 9 voix POUR contre : 0 abstention :

4-RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SIAC (STEP DE CUSSEY SUR L'OGNON)

Coût estimé de ces travaux par la société NALDEO en 2011 : 5 500 000.00 € HT.

Suite à la réunion de juillet 2015 et au courrier du 21 septembre 2015, le SIAC nous demande une participation financière relative à ce projet de 195 000.00€ HT hors coût de maîtrise et subvention de l'agence de l'eau et du conseil départemental.

UNE délibération est demandée pour fin novembre 2015.

Cette participation, prévue dans la convention cadre signée entre la commune et le SIAC, est calculée au prorata de la population future raccordée.

Après discussion, il est décidé de prendre rendez-vous avec le Président du SIAC.

Madame le Maire contacte le Président du SIAC pour renseignements complémentaires (réunion à programmer avec proposition à la commune de Boulot de se joindre à nous)

5-CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D25-2015 DU 16 JUILLET 2015.

Marché « Mise en accessibilité aux normes PMR de la salle pour tous. »

Un appel d'offres a été lancé par le cabinet IDEA CONCEPTION avec soumission pour le 30 juin 2015.

Le 1^{er} juillet, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a ouvert les plis avec M Champurney, architecte.

Une première sélection des entreprises a été retenue. A la suite de quoi, une vérification des dossiers administratifs de ces dernières devront être confirmées.

Le mercredi 15 juillet une nouvelle réunion de cette commission a eu lieu afin de faire une proposition pour le conseil municipal du jeudi 16 juillet.

Le montant des travaux a été indiqué en TTC alors que c'est un montant HT.

Après discussion, les membres du conseil municipal ont décidé :

- de retenir, pour un montant total de travaux de 34 951.54 € HT, les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
N°1	VRD	ASN	6 629.55€	7 955.46€
N°2	Gros œuvre	ASN	8 902.28€	10 682.74€
N°3	Menuiserie extérieure	BOILLOT	4 674.00€	5 608.80€
N°4	Menuiserie intérieure	BOILLOT	1 892.40€	2 270.88€
N°5	Cloisons-platerie	COMTOISE	4 871.99€	5 846.39€
N°6	Sols souples	FILIPUZZI	1 373.40€	1 648.08€
N°7	Plomberie	BICHET	2 299.00€	2 758.80€
N°	Electricité	STRIBY	4 308.92€	5 170.70€

De plus les frais annexes s'élevaient à 3 792.10 € HT soit 4 550.52 € TTC : architecte, annonce légale, coordinateur SPS, diagnostic plomb.

- approuvent cette modification.
- autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ainsi que les demandes de subventions correspondantes.

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR contre : 0 abstention : 0

6 AVENANT ASN LOTN°1 MARCHÉ « MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX NORMES PMR DE LA SALLE POUR TOUS »

Dans le cadre du marché cité en objet, il convient de procéder à un avenant pour le lot n°1. Il s'agit de l'augmentation de la masse des travaux correspondant au devis n° 1512. Montant de l'avenant 1 354.54€ HT soit 1 625.45 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent cet avenant pour le montant HT de 1 354.54 € soit 1 625.45 € TTC
- autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR contre : 0 abstention : 0



7 REVERSEMENT DU MONTANT DU FPIC AU BENEFICIAIRE DE LA CCPR

Le maire rappelle que chaque année, il est demandé aux 33 communes de la CCPR de délibérer pour que le montant de leur part du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soit reversé à la Communauté de Communes. Cette somme permet de financer en partie l'accès et le **développement du Très haut Débit** sur les 33 communes de la CCPR.

Pour cette année, les 33 communes devaient toutes délibérer avant le 30 juin pour se prononcer sur la répartition libre du FPIC au profit de la Communauté. Compte-tenu des délais, un certain nombre de conseils municipaux ne s'est pas réuni avant le 30 juin et n'a pu délibérer. En conséquence la Communauté de communes ne pourra pas percevoir directement en 2015 la part communale du FPIC représentant 35.793 €.

Afin de pouvoir aider la Communauté à financer le Très Haut Débit, le conseil communautaire en date du 14 septembre dernier a délibéré à l'unanimité pour que chaque commune reverse ce qu'elle percevra au titre du FPIC, à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

- **de reverser à la Communauté de Communes la somme de 949.00€ correspondant au montant 2015 du FPIC communal et autorise le maire à émettre le mandat relatif à cette opération.**

VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR contre : 0 abstention : 0

8 POINTS SUR LES BUDGETS

La commission finances s'est réunie le 29 septembre.

Une information est donnée aux membres du conseil municipal. Il en ressort que les budgets sont conformes aux budgets prévisionnels au 30/09/2015.

9 QUESTIONS DIVERSES



- Dépose et repose poteau bois et cable aérien 3 rue de la chapelle
Les travaux sont prévus à compter du 12 octobre 2015.
- Le conseil municipal précédent avait décidé de changer le sens de circulation de la rue de la Chapelle. A la suite d'un courrier relatant 2 sinistres, un contact sera pris avec la CCPR au sujet du ramassage des ordures ménagères.
Si pas d'objection, les membres du conseil municipal décident la mise en application de la décision antérieure.
- Vente de bois du 9 octobre à GRAY : cette vente a été attribuée à la SAS CALVI pour un montant de 16 119.00 HT soit 17 730.00€ TTC
- Une information est donnée concernant le CCAS : devient facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants ; les missions peuvent être assurées soit par la commune soit par le Centre intercommunal. Le devenir du CCAS de Bussières sera étudié lors de la prochaine réunion du CCAS.



- Luminaires de Noël (Catherine PARTY) : quasi tous fonctionnels, il convient de racheter quelques fournitures pour cette année

- Discussion sur l'enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon ».

Une enquête publique en provenance de la ville de BESANCON, préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon », est déposée à la mairie.

Elle se déroule du 5 octobre au 5 novembre 2015.

Le conseil municipal est invité à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. (il devra être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête)

Un dossier d'enquête complet est déposé dans les mairies suivantes :

- * Mairie de BOULOT : le 31 octobre de 9h à 12h,
- * Mairie d'ETUZ : le 24 octobre de 9h à 12h,
- * Maire de VORAY sur L'OGNON : le 2 novembre de 16h à 19h.

Pour tous renseignements complémentaires se référer l'avis d'enquête publique disponible sur les tableaux d'affichage communaux.

Par ailleurs, Jean-Louis SAUVIAT, Maire de GRANDVELLE et Le PERRENOT, a constitué un collectif. Toute personne intéressée peut rejoindre ce groupe de travail (ses coordonnées sont en mairie) Après discussion du conseil, M Bernard DUPONT a été sollicité pour faire partie de ce groupe de travail.

- ACCA visite du 24-09 en Mairie:

L'ACCA demande s'il y a possibilité de déplacer leur cabane de chasse « Chemin des champs sans terre » sur le terrain communal en bas du presbytère.

En effet, ne souhaite plus entreprendre des travaux à la cabane actuelle compte tenu du vandalisme.

Les membres du Conseil municipal pensent aux nuisances et proposent plutôt une étude sur le terrain route de Voray (vers le container à verre).

Réponse leur sera communiquée.

- Patrice ERSA informe le conseil du suivi des travaux : petites réparations dans les appartements rue de l'Eglise ; réglages des huisseries prises sous garantie par l'entreprise ayant réalisé les installations. Suit ce dossier.
- Salle pour tous : nécessiterait un garde-corps le long de la rampe d'accès. Emilien BRENOT prend en charge ce point.
- Prochains conseils municipaux : jeudi 5 novembre, 2 décembre 2015,
- La séance est levée à 23h20